

AVIS DE RÈGLEMENT D'UN RECOURS COLLECTIF

COUR DE DISTRICT DES ÉTATS-UNIS POUR LE DISTRICT SUD DE NEW YORK

In re Waste Management Data Breach Litigation, numéro d'action en justice 1:21-cv-06199-DLC (S.D.N.Y.)

Si USA Waste-Management Resources, LLC vous a informé d'un Incident de sécurité des données, vous pouvez être admissible à un paiement en espèces et à d'autres Avantages dans le cadre d'un Règlement de recours collectif.

Pour obtenir des renseignements complets, visitez WMDDataBreachSettlement.com ou composez le 877 793-4157.

Un tribunal a autorisé le présent Avis. Il ne s'agit pas d'une sollicitation de la part d'un avocat.

Un Règlement a été conclu dans le cadre d'un recours collectif concernant une atteinte à la protection des données chez USA Waste-Management Resources, LLC (« WM » ou le « Défendeur »). L'atteinte à la protection des données s'est produite en janvier 2021 lorsqu'un tiers non autorisé a eu accès à certains systèmes de WM (l'« Incident de sécurité des données »). Les plaignants allèguent que l'Incident de sécurité des données a potentiellement exposé les noms, dates de naissance, numéros de sécurité sociale et numéros de permis de conduire de certaines personnes. Le règlement résoudrait le procès sans que WM ne reconnaisse sa responsabilité. Le procès s'appelle *In re Waste Management Data Breach Litigation*, numéro d'action en justice 1:21-cv-06199-DLC (S.D.N.Y.).

Le Groupe faisant l'objet d'un règlement comprend toutes les personnes à qui le Défendeur a envoyé une notification de l'Incident de sécurité des données de janvier 2021. Si vous êtes un Membre du Groupe faisant l'objet d'un règlement, vos droits légaux sont affectés, que vous agissiez ou non. Veuillez lire attentivement le présent Avis.

VOS DROITS LÉGAUX ET OPTIONS DANS LE CADRE DE CE RÈGLEMENT

SOUMETTRE UN FORMULAIRE DE RÉCLAMATION	C'est la seule façon pour vous de bénéficier de ce Règlement. La date limite pour soumettre un formulaire de réclamation est le 14 mars 2024 .
VOUS EXCLURE DU RÈGLEMENT	Vous ne recevrez aucun paiement ou avantage du Règlement, mais vous conserverez tous les droits que vous avez actuellement à l'égard du Défendeur et des questions soulevées dans cette affaire. La date limite pour vous exclure du Règlement est le 29 janvier 2024 .
S'OPPOSER AU RÈGLEMENT	Écrivez à la Cour pour expliquer pourquoi vous n'êtes pas d'accord avec le Règlement. La date limite pour s'y opposer est le 29 janvier 2024 . Vous demeurerez dans le Groupe et serez assujéti à la Renonciation si la Cour approuve le Règlement.
ASSISTER À L'AUDIENCE D'APPROBATION FINALE	Vous ou votre avocat pouvez assister à l'Audience d'approbation finale et discuter de votre objection. L'Audience d'approbation finale aura lieu le 15 mars 2024 .
NE RIEN FAIRE	Vous ne tirerez aucun avantage du Règlement et vous renoncerez au droit de poursuivre WM pour les réclamations découlant de l'Incident de sécurité des données. Vous demeurerez dans le Groupe et serez soumis à la Renonciation.

Ces droits et options, ainsi que les échéances pour les exercer, sont expliqués dans le présent Avis. Pour obtenir tous les détails, veuillez consulter l'Entente de règlement, disponible à l'adresse WMDDataBreachSettlement.com.

La Cour responsable de cette affaire doit toujours décider d'approuver ou non le Règlement. Aucun avantage ni aucun paiement ne sera fourni à moins que la Cour n'approuve le Règlement et qu'il devienne définitif.

RENSEIGNEMENTS DE BASE

1. Qu'est-ce que cet Avis et pourquoi devrais-je le lire?

La Cour a autorisé le présent Avis à vous informer d'un Règlement proposé avec WM. Vous disposez de droits légaux et d'options que vous pouvez exercer avant que la Cour ne décide d'approuver ou non le Règlement proposé. Vous pourriez être admissible à recevoir un paiement en espèces et d'autres avantages dans le cadre du Règlement. Cet avis explique l'action en justice, le Règlement et vos droits légaux.

**DES QUESTIONS? COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS 877 793-4157
OU VISITEZ WMDATABREACHSETTLEMENT.COM**

La juge Denise L. Cote de la Cour de district des États-Unis pour le district sud de New York supervise ce recours collectif. L'affaire s'appelle *In re Waste Management Data Breach Litigation*, numéro d'action en justice 21-cv-06199-DLC (S.D.N.Y.).

2. Qu'est-ce qu'un recours collectif?

Un recours collectif est un procès dans lequel un ou plusieurs plaignants, en l'occurrence, les plaignants et les représentants du groupe Janie Marcaurel, Gabriel Fierro, Shelby Ingram, Mark Krenzer, Mary J. Fusilier, Clifford Harris, Nolan Brodie, Miguel Montelongo, Gerald Davis, Steven Dudley, Edward Couture, Rafael Moran et Mary Chubbuck, intentent une action au nom d'un groupe de personnes qui ont des réclamations similaires. Ensemble, ce groupe est appelé un « Groupe » et se compose de « Membres du Groupe ». Dans le cadre d'un recours collectif, un tribunal résout les problèmes de tous les membres du groupe, sauf ceux qui s'excluent du groupe.

RÉCLAMATIONS DE L'ACTION EN JUSTICE ET RÈGLEMENT

3. En quoi consiste cette action en justice?

Les Plaignants revendiquent que le Défendeur n'a pas mis en œuvre et maintenu des mesures de sécurité raisonnables pour empêcher de manière adéquate l'Incident de sécurité des données de se produire.

Le Défendeur nie être responsable des réclamations formulées dans le cadre de l'action en justice. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la plainte dans la poursuite sur le site Web du Règlement à l'adresse WMDDataBreachSettlement.com.

4. Pourquoi y a-t-il un Règlement?

Les Plaignants ont déposé la première des 4 procédures consolidées le 19 juillet 2021. Le 24 février 2022, le tribunal de district a accepté la requête du Défendeur visant à rejeter le procès consolidé. Les Plaignants ont fait appel de cette décision, et cet appel est en cours devant la Cour d'appel du deuxième circuit. Le 21 août 2023, les deux parties ont accepté ce Règlement. De cette façon, ils peuvent éviter l'incertitude, les risques et les frais d'un procès en cours, et les Membres du Groupe faisant l'objet d'un règlement seront admissibles à recevoir une compensation maintenant plutôt que des années plus tard, le cas échéant. Les Représentants du Groupe et les avocats des Membres du Groupe faisant l'objet d'un règlement, appelés les Avocats du Groupe, conviennent que le Règlement est dans l'intérêt supérieur des Membres du Groupe faisant l'objet d'un règlement. Le Règlement n'est pas une admission d'acte répréhensible par le Défendeur.

QUI EST INCLUS DANS CE RÈGLEMENT?

5. Comment puis-je savoir si je fais partie du Groupe faisant l'objet d'un règlement?

Vous faites partie du Règlement en tant que membre du Groupe faisant l'objet d'un règlement si vous avez reçu un avis de l'Incident de sécurité des données de janvier 2021 de la part de WM. Les Membres du Groupe faisant l'objet d'un règlement ont également reçu un avis de ce Règlement par courrier américain.

Si vous n'êtes pas certain d'être inclus, vous pouvez communiquer avec l'Administrateur du Règlement en composant le 877 793-4157 ou en visitant le site Web du Règlement à l'adresse WMDDataBreachSettlement.com.

Le présent Groupe faisant l'objet d'un règlement ne comprend pas (a) tous les Membres du Groupe faisant l'objet d'un règlement qui demandent en temps opportun et de manière valide à être exclus du Groupe et s'en retirent; (b) le ou les juges ou juges magistrats à qui l'Action est assignée et tout membre du personnel de ces juges ou les membres de leur famille immédiate; et (c) tout membre ou employé de l'avocat de la défense.

AVANTAGES DU RÈGLEMENT

6. Que fournit le Règlement?

Remboursement des frais ordinaires, des frais extraordinaires et du temps passé : Si vous avez subi des pertes financières documentées qui sont raisonnablement imputables à l'Incident de sécurité des données, vous pouvez être admissible à une indemnisation pour ces Frais ordinaires. Si vous avez passé du temps à répondre à l'Incident de sécurité des données, vous pouvez être admissible à une indemnisation pour le temps passé. Si vous avez subi une usurpation d'identité raisonnablement liée à l'Incident de sécurité des données, vous pouvez être admissible au remboursement des Dépenses extraordinaires.

- A. **Dépenses ou pertes ordinaires :** Vous pouvez faire une réclamation pour le remboursement des dépenses ordinaires documentées engagées après l'Incident de sécurité des données qui sont raisonnablement imputables à l'Incident de sécurité des données. Des exemples de dépenses ordinaires comprennent les coûts engagés pour accéder ou geler/dégeler des rapports de crédit auprès de toute agence d'évaluation du crédit, l'achat d'un service de surveillance du crédit, d'autres dépenses diverses engagées liées à toute perte personnelle comme les frais de notaire, de télécopie, d'affranchissement, de copie, de kilométrage et de téléphone interurbain, et les congés non payés pour traiter les problèmes qui sont assez traçables à l'Incident de sécurité des données à votre taux horaire réel de paie. Pour présenter votre Réclamation, vous devez attester que vous avez fait des efforts raisonnables pour éviter les pertes et demander le remboursement des pertes, et que vous avez épuisé toutes les assurances existantes en matière de surveillance du crédit et d'usurpation d'identité. Le paiement maximal pour toute réclamation pour dépenses ordinaires est de 750 \$.
- B. **Temps passé :** Vous pouvez présenter une Réclamation pour le remboursement d'un maximum de trois (3) heures de temps passé à remédier ou à prévenir l'usurpation d'identité ou toute autre fraude, l'utilisation abusive de vos renseignements personnels attribuables à l'Incident de sécurité des données et/ou à traiter l'Avis d'Incident de sécurité des données. Le temps passé sera rémunéré à 20,00 \$/heure et nécessite une brève description de (1) la mesure prise en réponse à l'Incident de sécurité des données; (2) le temps associé à chaque mesure; et (3) une attestation que le temps a été passé à répondre aux problèmes liés à l'Incident de sécurité des données ou à y remédier. Les réclamations pour le temps passé sont incluses dans le maximum de 750 \$ pour les dépenses ordinaires.
- C. **Dépenses extraordinaires :** Si votre identité a été volée et que le vol d'identité est raisonnablement imputable à l'Incident de sécurité des données, vous pourriez être admissible à un paiement de dépenses extraordinaires allant jusqu'à 3 000 \$. Toutefois, votre paiement ne peut être supérieur à la perte documentée, à condition que la perte ne soit pas déjà couverte par un ou plusieurs des autres avantages en vertu du règlement. De plus, vous devez attester que vous avez fait des efforts raisonnables pour éviter les pertes et demander le remboursement des pertes, et que vous avez épuisé toutes les assurances existantes en matière de surveillance du crédit et d'usurpation d'identité. Des exemples de dépenses ou de pertes extraordinaires comprennent les coûts non remboursés, les dépenses, les pertes ou les frais encourus à la suite d'un vol d'identité, d'une fraude d'identité ou de déclarations de revenus falsifiées.

Surveillance du vol d'identité et du crédit : Sur présentation dans les délais d'un formulaire de réclamation, tous les Membres du Groupe faisant l'objet d'un règlement sont admissibles à recevoir gratuitement deux (2) ans de services de surveillance du crédit auprès de trois (3) agences d'évaluation du crédit, y compris des services de restauration de l'identité, et une couverture d'assurance contre le vol d'identité jusqu'à concurrence de 1 000 000,00 \$ pour certaines dépenses résultant d'un vol d'identité.

Mesures correctives : Le Défendeur a également accepté de mettre en œuvre et/ou de maintenir des mesures de sécurité des données améliorées dans le cadre du Règlement, y compris le maintien d'une politique de chiffrement des renseignements personnels identifiables des employés et des tiers en transit et au repos et l'engagement d'un tiers pour effectuer un test de pénétration de la cybersécurité chaque année, le tout pendant une période d'au moins cinq (5) ans, afin d'aider à protéger les renseignements. Pour obtenir tous les détails, veuillez consulter l'Entente de règlement, disponible à l'adresse WMDDataBreachSettlement.com.

COMMENT OBTENIR LES AVANTAGES DÉCOULANT DU RÈGLEMENT

7. Que fournit le Règlement?

Pour être admissible à un avantage du Règlement, vous devez remplir et soumettre un Formulaire de réclamation.

Les Membres du Groupe faisant l'objet d'un règlement qui souhaitent soumettre une Réclamation doivent remplir et soumettre un Formulaire de réclamation en ligne à l'adresse WMDataBreachSettlement.com ou au format papier et l'envoyer par la poste à l'Administrateur du Règlement. Les Formulaires de réclamation ne sont disponibles que sur le site Web du Règlement à l'adresse WMDataBreachSettlement.com ou en composant le 877 793-4157.

Les Réclamations seront soumises à un processus de vérification. Vous aurez besoin du numéro de réclamation unique fourni avec votre avis pour remplir un Formulaire de réclamation. **Tous les Formulaires de réclamation doivent être soumis au plus tard le 14 mars 2024.**

8. Quand vais-je recevoir mon paiement ou mon avantage? Que fournit le Règlement?

L'audience visant à évaluer l'équité du Règlement est prévue pour le 15 mars 2024. Si la Cour approuve le Règlement, les Membres du Groupe faisant l'objet d'un règlement dont les Réclamations ont été approuvées par l'Administrateur du Règlement auront l'occasion de s'inscrire à la Trousse de protection contre le vol d'identité et de surveillance du crédit et/ou d'être payés après tous les appels et autres examens, le cas échéant. Veuillez être patient.

AVOCATS QUI VOUS REPRÉSENTENT

9. Ai-je un avocat dans ce cas?

Oui, la Cour a nommé Gayle M. Blatt de Casey Gerry Schenk Francavilla Blatt & Penfield LLP comme « Avocat du Groupe » pour représenter le Groupe faisant l'objet d'un règlement. Vous ne serez pas facturé pour les services des Avocats du Groupe. Vous pouvez demander à votre propre avocat de comparaître devant le tribunal à vos frais si vous souhaitez être représenté séparément.

10. Comment les avocats seront-ils payés?

Les Avocats du Groupe demanderont à la Cour des honoraires d'avocats, des coûts et des dépenses qui seront payés par ou au nom du Défendeur. Les Avocats du Groupe ne chercheront pas à obtenir plus de quatre cent quarante mille dollars (440 000,00 \$) en honoraires d'avocat, en frais et en dépenses. Les Avocats du Groupe demanderont également une attribution de service de deux mille cinq cents dollars (2 500,00 \$) pour le Plaignant principal Gabriel Fierro et cinq cents dollars (500,00 \$) pour chacun des Demandeurs suivants : Janie Marcaurel, Shelby Ingram, Mark Krenzer, Mary J. Fusilier, Clifford Harris, Nolan Brodie, Miguel Montelongo, Gerald Davis, Steven Dudley, Edward Couture, Rafael Moran et Mary Chubbuck. La Cour déterminera le montant approprié de tous les honoraires, coûts et dépenses d'avocats pour attribuer les Avocats du Groupe et le montant approprié de toute attribution de service aux Demandeurs. Tout montant que la Cour attribue pour les honoraires d'avocat, les dépenses et les attributions de services aux Demandeurs sera payé séparément par WM et ne réduira pas le montant payé au Groupe faisant l'objet d'un règlement qui soumettent des Réclamations valides.

Les Avocats du Groupe déposeront leur demande d'honoraires, de coûts et de dépenses d'avocats et d'attributions de services aux Demandeurs auprès de la Cour au plus tard quatorze (14) jours avant la Date limite d'opposition, après quoi elle sera affichée sur le site Web du Règlement, WMDataBreachSettlement.com.

VOS DROITS ET OPTIONS

11. Quelles sont les réclamations auxquelles je renonce en participant à ce règlement

Si vous ne vous excluez pas du Règlement, vous ne pourrez pas poursuivre le Défendeur au sujet de l'Incident de sécurité des données, et vous serez lié par toutes les décisions prises par la Cour dans ce cas, le Règlement et sa Renonciation incluse. Cela est vrai même si vous ne soumettez pas de Formulaire de réclamation. Cependant, vous pouvez vous exclure du Règlement (voir la Question 14). Si vous vous excluez du Règlement, vous ne serez lié par aucune des Réclamations abandonnées, qui sont décrites dans l'Entente de règlement à l'adresse WMDataBreachSettlement.com.

**DES QUESTIONS? COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS 877 793-4157
OU VISITEZ WMDATABREACHSETTLEMENT.COM**

12. Que se passe-t-il si je ne fais rien du tout?

Si vous ne faites rien, vous ne recevrez aucun paiement pour les pertes subies par l'Incident de sécurité des données ou en vertu des Avantages découlant du Règlement. Vous ferez partie du Groupe faisant l'objet d'un règlement, et si la Cour approuve le Règlement, vous serez lié par toutes les ordonnances et tous les jugements de la Cour, du Règlement et de sa Renonciation incluse. Vous serez réputé avoir participé au Règlement et serez assujéti aux dispositions de la section 11 ci-dessus.

13. Que se passe-t-il si je demande à être exclu?

Si vous vous excluez du Règlement, vous ne recevrez aucun Avantage ni aucun paiement en vertu du Règlement. Toutefois, vous ne serez pas dans le Groupe faisant l'objet d'un règlement et ne serez pas légalement lié par les jugements de la Cour concernant le Groupe faisant l'objet d'un règlement et le Défendeur dans ce recours collectif.

14. Comment m'exclure?

Vous pouvez demander à être exclu du Règlement. Pour ce faire, vous devez envoyer une lettre à l'Administrateur du règlement indiquant que vous souhaitez être exclu du Règlement dans le cadre de *In re Waste Management Data Breach Litigation*, numéro d'action en justice 21-cv-06199-DLC. Votre lettre doit inclure (1) votre nom complet et votre adresse actuelle; (2) une déclaration indiquant que vous souhaitez être exclu du Groupe faisant l'objet d'un règlement; et (3) votre signature. Vous devez envoyer votre demande d'exclusion par la poste, le cachet de la poste faisant foi, au plus tard le 29 janvier 2024, à l'adresse suivante :

In re Waste Management Data Breach Litigation
Settlement Administrator
P.O. Box 2078
Portland, OR 97208-2078 États-Unis

Vous ne pouvez pas vous exclure par téléphone ou par courriel. Toute personne qui souhaite être exclue du Règlement doit soumettre sa propre demande d'exclusion. Les retraits collectifs ne sont pas autorisés.

15. Si je ne m'exclus pas, puis-je poursuivre le Défendeur pour la même chose plus tard?

Non. À moins que vous ne vous excluez, vous renoncez à tout droit de poursuivre le Défendeur pour les réclamations ou les questions juridiques libérées dans le cadre du présent Règlement, même si vous ne faites rien.

16. Si je m'exclus, puis-je obtenir quoi que ce soit de ce Règlement?

Non. Si vous vous excluez vous-même, ne soumettez pas de Formulaire de réclamation pour demander un paiement.

17. Comment puis-je m'opposer au Règlement?

Si vous ne vous excluez pas du Groupe faisant l'objet d'un règlement, vous pouvez vous opposer au Règlement si vous n'êtes pas d'accord avec une partie de celui-ci. Vous pouvez donner des raisons pour lesquelles vous pensez que la Cour devrait refuser l'approbation du Règlement en déposant une objection. Pour vous opposer, vous devez déposer électroniquement par l'intermédiaire du système ECF de la Cour (voir <https://www.nysd.uscourts.gov/electronic-case-filing>) ou remettre au greffier de la Cour par courrier, courrier express ou remise en mains propres un avis écrit d'objection indiquant que vous vous opposez au Règlement relatif à *In re Waste Management Data Breach Litigation*, numéro d'action en justice 21-cv-06199-DLC. Votre opposition doit être reçue par le greffier de la Cour (le cachet de la poste ou l'envoi ne suffisent pas) au plus tard le 29 janvier 2024.

L'objection doit être faite par écrit et signée personnellement par vous. L'objection doit inclure (i) votre nom complet, votre adresse actuelle, votre numéro de téléphone actuel et votre signature personnelle; (ii) des documents suffisants pour établir votre appartenance au Groupe faisant l'objet d'un règlement, tels qu'une copie de l'avis de recours collectif que vous avez reçu; (iii) un énoncé de la ou des positions que vous souhaitez faire valoir; (iv) des copies des documents que vous souhaitez soumettre à l'appui de votre position; (v) votre intention de comparaître à l'Audience d'approbation finale; (vi) si vous êtes représenté par un avocat et, dans l'affirmative, le nom, l'adresse et le numéro de

téléphone de votre avocat; et (vii) toutes les autres affaires dans lesquelles vous avez (directement ou par l'intermédiaire d'un avocat) déposé une objection à un règlement proposé dans le cadre d'un recours collectif, y compris l'intitulé de l'affaire, le tribunal et le numéro d'action en justice pour chacune d'entre elles.

Si vous envoyez votre objection par la poste au tribunal, envoyez-la au greffier du tribunal. Daniel Patrick Moynihan United States Courthouse. 500 Pearl Street. New York. NY 10007-1312 États-Unis; et vous devez également envoyer par la poste des copies de votre avis d'opposition et de tout document à l'appui aux Avocats du Groupe à l'adresse indiquée ci-dessous, en même temps que vous l'envoyez par la poste à la Cour :

Class Counsel
Gayle M. Blatt Casey Gerry Schenk Francavilla Blatt & Penfield LLP 110 Laurel St. San Diego. CA 92101 États-Unis

18. Quelle est la différence entre m'opposer et m'exclure du Règlement?

L'opposition signifie simplement dire à la Cour que vous n'aimez pas quelque chose du Règlement. Vous ne pouvez vous opposer que si vous restez dans le Groupe faisant l'objet d'un règlement. Vous exclure du Groupe faisant l'objet d'un règlement signifie informer la Cour que vous ne voulez pas faire partie du Groupe faisant l'objet d'un règlement. Si vous vous excluez, vous n'avez aucune raison de vous opposer parce que l'action en justice ne vous concerne plus. Si vous vous y opposez, vous faites toujours partie du Groupe faisant l'objet d'un règlement et serez lié par toutes les ordonnances et tous les jugements de la Cour, par le Règlement et sa Renonciation incluse si la Cour approuve le Règlement.

AUDIENCE D'APPROBATION FINALE DE LA COUR

19. Quand et où la Cour tiendra-t-elle une audience sur l'équité du Règlement?

La Cour tiendra l'Audience d'approbation finale le 15 mars 2024 au Daniel Patrick Moynihan United States Courthouse, 500 Pearl Street, New York, NY 10007 États-Unis, salle d'audience 18B. L'audience a pour but de permettre à la Cour de déterminer si le Règlement est juste, raisonnable, adéquat et dans l'intérêt supérieur du Groupe faisant l'objet d'un règlement. Lors de l'audience, la Cour entendra toute objection et tout argument concernant l'équité du Règlement proposé, y compris ceux liés au montant demandé par les Avocats du Groupe pour les honoraires, les coûts et les dépenses d'avocat et les attributions de services aux Demandeurs.

Remarque : L'emplacement, la date et l'heure de l'Audience d'approbation finale peuvent être modifiés par ordonnance du tribunal. Toute modification sera affichée sur le site Web du Règlement, à l'adresse WMDATABREACHSETTLEMENT.COM ou dans le registre accessible au public de la Cour. Vous devez consulter le site Web du Règlement pour confirmer que la date et l'heure n'ont pas été modifiées.

20. Dois-je venir à l'audience?

Non. Les Avocats du Groupe répondra à toute question que la Cour pourrait avoir. Mais vous pouvez assister à l'audience à vos frais. Si vous envoyez une objection, vous n'avez pas à venir au tribunal pour en parler. Si votre objection écrite a été déposée ou postée à temps et répond aux autres critères décrits dans le Règlement, la Cour l'examinera. Toutefois, si vous le souhaitez, vous pouvez vous présenter en personne ou payer un avocat pour qu'il le fasse en votre nom afin de faire valoir votre objection.

21. Puis-je parler lors de l'audience?

Oui. Si vous ne vous excluez pas du Groupe faisant l'objet d'un règlement, vous (ou votre avocat) pouvez comparaître et parler à l'Audience d'approbation finale concernant toute partie du Règlement proposé.

OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

22. Où puis-je obtenir des renseignements supplémentaires?

Le présent Avis résume le Règlement proposé. Vous trouverez plus de détails dans l'Entente de règlement, qui est disponible à l'adresse WMDDataBreachSettlement.com ou en écrivant au In re Waste Management Data Breach Litigation, c/o Settlement Administrator, P.O. Box 2078, Portland, OR 97208-2078 États-Unis.

23. Comment puis-je obtenir plus de renseignements?

Rendez-vous sur WMDDataBreachSettlement.com, composez le 877 793-4157 ou écrivez à :

In re Waste Management Data Breach Litigation
Settlement Administrator
P.O. Box 2078
Portland, OR 97208-2078 États-Unis

VEUILLEZ NE PAS APPELER LA COUR, LE GREFFIER DE LA COUR, LE JUGE OU LE DÉFENDEUR SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS AU SUJET DU RÈGLEMENT OU DU PROCESSUS DE RÉCLAMATION.

**DES QUESTIONS? COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS 877 793-4157
OU VISITEZ WMDATABREACHSETTLEMENT.COM**